

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 56.85

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEKKAT Nohammed

Date de naissance :

Adresse : 32 Lotissement Sintibad Ain Diab - Kasa

Tél. : 06.13.07.46.47

Total des frais engagés : 1367,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Pr. L. ELMAALOUM
Professeur en Ophtalmologie
Médicale et Chirurgicale
INPE : 891225649

Date de consultation : 16/01/2023

Nom et prénom du malade : SALADIN Nadia EP. SEKKAT

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : Casablanca le 3.01.23

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/01/23	C3		300,00	Pr. L. ELMAALOUFI Professeur en Ophtalmologie Médicale et Chirurgicale INPE : 991225649

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
Pr. L. ELMAALOUFI Professeur en Ophtalmologie Médicale et Chirurgicale INPE : 991225649 Rés. Romdhane II Tour 2 - 01 Tél.: 05 22 16 62 50 / 39 64 15	16/01/23	BIMETAPTE	600,00
	17/01/23	B 300 + P 1,5	467,20

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des Travaux
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows point to				



Date : 16/01/2023

NOM ET PRENOM :

SALADIN EP. SEKKAT
Nadège

- NFS + Pq
- Urée / créatinine
- Glycémie à jeun
- Hg glycosylée
- Na+, K+

Laboratoire SENTISS-
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa
Tél. 05 22 38 62 50 / 39 64 15
17/01/2023

Dr. L. ELMAALOUIM
Professeur en Ophtalmologie
Médicale et Chirurgicale
INPE : 0912256449

URGENCES 24H/24H

64 شارع عمر الادريسي (قرب حدائق مرسوخ) - الدار البيضاء - الفاكس 05 22 26 79 42
64, Bd Omar El Idrissi (en face du jardin Murdoch) - Casablanca - Fax : 05 22 26 79 42
Tél.: 05 22 46 72 05 - E-mail : cliniquemersultan@gmail.com - cms@cliniquemersultan.com
www.cliniquemersultan.ma / ICE : 001728360000010

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

FACTURE N° : 2301170015
ICE : 001578364000055

Casablanca le 17-01-2023

Mme Nadia SALADIN EP SEKKAT

Demande N° 2301170015
Date de l'examen : 17-01-2023

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
PS	Prélèvement sang adulte	E25	E
	Potassium	B30	B
	Sodium	B30	B
	NF	B80	B
	Urée plasmatique:	B30	B
	Glycémie à jeun	B30	B
	Créatininémie	B30	B

Total des B : 330

TOTAL DOSSIER : 467.2 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cent soixante-sept dirhams vingt centimes

INPE: 093000271

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie 1 - Tour 2 - Casa
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

Code Patient : 1406160014
Date de l'examen : 17-01-2023

Mme Nadia SALADIN EP SEKKAT
Réf : 2301170015
Prescription : Dr L. ELMAALOUM

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME (Sysmex XN-1000)

04-10-2021

Globules Blancs :	4 820	/mm3	(4 000–10 000)	6 440
Globules Rouges :	4.28	/mm3	(3.85–5.20)	4.41
Hémoglobine :	13.1	g/dL	(11.8–15.8)	13.3
Hématocrite :	39.1	%	(35.0–45.5)	39.9
VGM :	91.4	fL	(80.0–101.0)	90.5
TCMH :	30.6	pg	(27.0–34.0)	30.2
CCMH :	33.5	%	(30.0–35.0)	33.3
Polynucléaires Neutrophiles :	49.0	%	(40.0–75.0)	63.8
Soit:	2 361.8	/ mm3	(1 500.0–7 700.0)	4 108.7
Polynucléaires Eosinophiles :	3.7	%	(<5.0)	1.4
Soit:	178.3	/ mm3	(20.0–1 100.0)	90.2
Polynucléaires Basophiles :	0.8	%	(0.0–1.0)	0.5
Soit:	38.6	/ mm3	(<350.0)	32.2
Lymphocytes :	38.8	%	(20.0–45.0)	27.6
Soit:	1 870.2	/ mm3	(1 000.0–4 000.0)	1 777.4
Monocytes :	7.7	%	(2.0–12.0)	6.7
Soit:	371.1	/ mm3	(100.0–2 700.0)	431.5
Plaquettes :	218 000	/mm3	(150 000–500 000)	232 000

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

07-01-2015

Sodium (Na) (Electrode sélective)	143.0	mmol/l	(135.0–145.0)	142.7
---------------------------------------	-------	--------	---------------	-------

07-01-2015

Potassium (K) (Electrode sélective)	4.4	mmol/L	(3.5–5.0)	4.3
---	-----	--------	-----------	-----

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdellatif SENTISSI
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa
Tél. : 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

17-01-2023 – Mme Nadia SALADIN EP SEKKAT

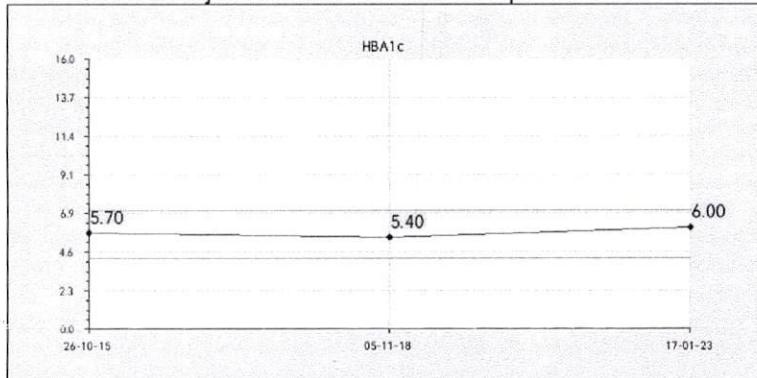
05-11-2018

Glycémie
(Glucose-oxydase) 0.99 g/l (0.70-1.10) 1.02
5.49 mmol/l (3.89-6.11)

05-11-2018

HbA1c
(Cobas C111) 6.0 % (4.2-7.0) 5.4

– L'HbA1c d'un sujet normal ou d'un diabète équilibré est de 4.2 à 7%



07-01-2015

Urée plasmatique:
(enzymatique) 0.29 g/l (0.15-0.50) 0.22
4.84 mmol/l (2.51-8.35)

05-11-2018

Créatinine
(Jaffé) 7.2 mg/l (7.0-13.0) 7.0
63.6 µmol/l (61.9-114.9)

Demande validée biologiquement par : Dr. SENTISSI Abdelfattah

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15

BARRETT UNIVERSAL II FORMULA

(Your data will not be saved. Please print a copy)

Patient Data Universal Formula Formula Guide

K INDEX 1.3375 K INDEX 1.5

Surgeon:PR ELMAALOUM Date: 17/01/2023

Patient:Saladin Nadia ep Sekkat ID:

Right Eye (OD):

Left Eye (OS):

Axial length:22.62 Keratometry:K1:43.50 K2:44.25 ACD:2.49

Axial length:22.57 Keratometry:K1:38.75 K2:40.

Recommended IOL: 23.08 (Biconvex) for Target Refraction:0

Recommended IOL: 28.66 (Biconvex) for Target

Lens Factor: 1.64 A Constant: 118.53 WTW:11.59 LensThickness:5.1

Lens Factor: 1.64 A Constant: 118.53 WTW:11.4

Alcon SA60AT

IOL Power	Optic	Refraction	IOL Power	Optic	Refraction
24.5	Biconvex	-1.08	30	Biconvex	-1.08
24	Biconvex	-0.7	29.5	Biconvex	-0.67
23.5	Biconvex	-0.32	29	Biconvex	-0.27
23	Biconvex	0.06	28.5	Biconvex	0.12
22.5	Biconvex	0.42	28	Biconvex	0.51
22	Biconvex	0.79	27.5	Biconvex	0.89
21.5	Biconvex	1.15	27	Biconvex	1.27

Pr. L. ELMAALOUM
Professeur en Ophtalmologie
Médicale et Chirurgicale
INPE : 091225649



F A C T U R E

N° 582 / 2023 du 16/01/2023

Nom patient	SALADIN EP SEKKAT NADIA	Entrée 16/01/2023	Sortie 16/01/2023
Prise en charge	PAYANT		

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
ECHO+BIO	1,00		600,00	600,00
CONSULTATION 300	1,00		300,00	300,00
			Sous-Total	900,00
Total				900,00

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> NEUF CENTS DIRHAMS	Total général	900,00
--	----------------------	---------------

Encaissements	Espèces				Total encaissé	Solde
	900,00				900,00	0,00

Dr. ELMAALOUM
Professeur en Ophtalmologie
Médicale et Chirurgicale
INPE : 091225649